



ACTU AGRIVOLTAÏSME

Les nouvelles de la FFPA à destination des décideurs publics

AVRIL - N°4

ÉDITO

Audrey JUILLAC,
Présidente de la FFPA

La 60e édition du Salon International de l'Agriculture a été l'occasion de mettre un coup de projecteur sur nos territoires et sur le rôle que l'agriculture pouvait apporter en termes de richesse et de valorisation. Cette 60e édition s'est tenue dans un contexte particulier : au moment d'une crise agricole européenne d'ampleur, à l'approche des élections européennes et d'une réglementation structurante pour l'agrivoltaïsme.

Depuis longtemps, notre secteur subit les contrecoups d'une réglementation floue et incomplète. Les promesses de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER), sont porteuses d'espoir mais, sans les décrets d'application nécessaires, elles demeureraient lettre morte. La conséquence du retard de ces décrets se traduit par une grande diversité d'interprétations et de doctrines prises à l'échelle locale notamment par les Chambres d'Agriculture et les collectivités locales (dont certaines n'hésitent pas à modifier leur PLU ou PLUI) interdisant ainsi le développement de l'agrivoltaïsme.

Et pourtant, l'agrivoltaïsme représente bel et bien une solution prometteuse pour l'avenir, conciliant à la fois production agricole et production d'énergies renouvelables. Aujourd'hui, il est temps de surmonter les désaccords et les obstacles qui freinent notre développement. Les décrets d'application de la loi APER sont cruciaux pour donner un cadre réglementaire à un secteur en souffrance.

Ils seront également gages de cohérence et viendront renforcer la résilience de l'agriculture française. Assurer une réglementation cohérente dépasse en effet largement le cadre de la simple formalité administrative ; c'est une nécessité pour permettre à notre secteur de prospérer et de contribuer pleinement à la transition agricole et énergétique de notre pays.

Déterminée et engagée pour une énergie et une agriculture souveraines, la FFPA est à vos côtés pour faire avancer la cause de l'agrivoltaïsme et se tient à votre disposition pour vous présenter sa structure et ses adhérents. Ensemble, nous pouvons construire un avenir où l'agriculture et l'énergie renouvelable marchent main dans la main, pour le bien de notre environnement, de notre économie et de nos territoires.



L'AGRIVOLTAÏSME, UNE THÉMATIQUE AU CŒUR DU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2024 !

Le stand des agriculteurs de FFPA tenait une place toute particulière cette année sur le SIA alors qu'une des thématiques du salon pour sa 60e édition était « L'agriculture, l'avenir de nos territoires ». Un sujet au cœur de nos préoccupations et à la croisée des enjeux de transition agroécologique, de la souveraineté alimentaire et de la résilience des territoires.



À travers une série de retours d'expérience éclairants, les agriculteurs engagés dans le développement de projets agrivoltaiques ont ouvert les portes de leur savoir-faire et de leur quotidien.

La conférence "Parcours d'un agriculteur qui se lance dans l'agrivoltaïsme" organisée sur le stand de La Ferme Digitale fut par exemple un véritable moment de réflexion, où ont été abordés les enjeux cruciaux qui se profilent à l'horizon pour la filière. Parmi ceux-ci, la contractualisation, le partage de la valeur et les arrêtés ministériels à venir ont été au centre des discussions, alimentant les réflexions et les échanges entre les acteurs de divers horizons.



Notre participation à cet événement international clé a permis de mettre en lumière un réel intérêt des visiteurs pour cette solution : plus de 150 personnes ont été accueillies sur notre stand et plus de 180 participants ont pris part à nos agoras et conférences. Et notre impact va bien au-delà de ces chiffres puisque des discussions stratégiques ont été pu être organisées avec des députés, des ministres, des chambres d'agriculture, des coopératives, des entreprises énergétiques, ainsi qu'avec des agricultrices et agriculteurs passionnés.

La visibilité de la FFPA a également été amplifiée grâce une présence sur des plateaux télévisés organisés par Enoé et PHOTOSOL, ainsi qu'une intervention lors de l'émission de BFM Business « La France a tout pour réussir », dont la diffusion le 8 mars a permis de partager les perspectives de la filière agrivoltaique avec un large public.

Pour débattre des enjeux et des nombreux bénéfices de l'agrivoltaïsme, plusieurs échanges ont été organisés à l'initiative de la FFPA entre des figures majeures du monde agricole et énergétique lors du SIA 2024. Le lundi 26 février, ce sont ainsi Audrey Juillac, Présidente de la FFPA, Olivier Dager, Vice-Président de la FNSEA, Jérôme Mousset, Directeur Bioéconomie et Énergies Renouvelables à l'ADEME, et Gilles Van Kempen, Président de Cerfrance Alliance Centre, qui se sont mis autour de la table le pour discuter de l'état de l'agrivoltaïsme en France en 2024. Ces entretiens ont permis de dresser un tableau complet des avancées, des défis et des perspectives de l'agrivoltaïsme dans le paysage agricole français.

La FFPA salue avec enthousiasme les perspectives encourageantes qui se dessinent pour l'ensemble de la filière agrivoltaique en France. Consciente des défis à venir, notre Fédération reste plus que jamais mobilisée pour relever ces défis et poursuivre sa mission d'innovation et de développement durable dans le domaine de l'agriculture et de l'énergie.

DÉCRETS AGRIVOLTAÏQUES : LE GRAND FLOU

Voici plus d'un an que la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été promulguée, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère pour le secteur de l'agrivoltaïsme en France. Pourtant, malgré cette avancée législative majeure et très attendue, le retard persistant dans la publication du décret d'application de l'article 54 relatif à l'agrivoltaïsme qui vient définir et encadrer juridiquement cette pratique a plongé la filière dans un profond état d'incertitude, entravant ainsi son développement.

Les raisons de ce retard sont multiples. En l'absence d'un véritable ministère de l'Énergie, la finalisation du décret est entravée par des procédures administratives complexes. Deux arrêtés, pourtant essentiels à sa mise en œuvre, sont également en attente de publication. Le premier vise à encadrer les modalités de suivi et de contrôle des installations, ainsi que les sanctions en cas de non-respect des règles. Or, sans ces mesures claires, il est difficile d'assurer un développement sain et régulé de la filière.

Le second arrêté doit établir une liste des technologies dites "éprouvées", c'est-à-dire permettant une production agricole significative, en fonction du mode de culture ou d'élevage, du procédé technique photovoltaïque utilisé et de l'implantation géographique, qui bénéficieront de certains avantages réglementaires. Cependant, ce choix dépend des résultats d'une étude de l'ADEME qui ne sera pas achevée avant 2025, prolongeant ainsi l'attente des acteurs du secteur.

En l'absence de cadre réglementaire clair, les Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sont chargées d'évaluer les projets selon l'esprit du décret à venir. Cette situation entraîne des disparités importantes entre les départements, complexifiant davantage le processus pour les porteurs de projets.

Ce flou réglementaire représente un véritable frein au développement de l'agrivoltaïsme en France. En effet, sans visibilité sur les règles et les sanctions en vigueur, de nombreux investisseurs hésitent à s'engager dans des projets, paralysant ainsi la croissance du secteur. Il est urgent que les autorités compétentes agissent rapidement pour lever ces obstacles et permettre à la filière agrivoltaïque de déployer tout son potentiel dans la transition énergétique du pays.

LA FFPA EN CHIFFRES

160

adhérents sur toute la France

3000

agriculteurs représentés

1000

projets en développement

15

GWc en développement



TÉMOIGNAGE

SIMON BOURDIN

Grandes cultures et éleveur de sangliers
et de chevaux à Valdivienne (86)
Membre de la FFPA depuis 2022



A propos de Simon Bourdin

Après 7 années passées au sein d'une coopérative agricole (Terrena), j'ai eu l'occasion de reprendre l'exploitation familiale avec ma sœur Claire en 2013. Notre exploitation est située à Valdivienne (86300) et comprend 220 ha en grandes cultures, un élevage de sangliers sur un parc de 25ha (en phase d'arrêt) et une pension d'une trentaine de chevaux.

Quand vous êtes-vous lancé dans un projet agrivoltaïsme ?

L'idée de nous lancer dans l'agrivoltaïsme est née il y a 3 ans. Des rencontres avec des personnes investies dans l'agrivoltaïsme, nous ont convaincus de développer un projet agrivoltaïque sur notre exploitation. Nous avons ensuite constitué un collectif d'agriculteurs pour porter au mieux ces projets.

Pourquoi avoir choisi de vous lancer dans ce projet ?

Face à un constat évident de manque de compétitivité du secteur depuis plusieurs années, s'ajoute la crise agricole que traverse le secteur de Valdivienne (zone dite intermédiaire). En effet, les problèmes conjoncturels deviennent structurels d'où une nécessité de repenser notre modèle de production. Si on ajoute les aléas climatiques (sécheresse, excès d'eau) et économiques (volatilité des prix de vente et d'intrants), l'agrivoltaïsme apparaît comme l'une des solutions à ces difficultés.

Quelle optique ? Quelles perspectives ?

L'agrivoltaïsme va nous permettre de sécuriser nos exploitations grâce à un mix des revenus liés aux productions agricoles, d'énergie et aux primes de la PAC. C'est comme mettre un filet de sécurité aux exploitations.

Le développement d'un projet agrivoltaïque va aussi nous donner les moyens d'assurer une transition agroécologique que nous ne sommes pas en mesure d'assumer dans les conditions actuelles. L'objectif étant de rendre nos exploitations viables pour à terme les transmettre sereinement.

Que vous apporte la FFPA ?

Les apports de la FFPA sont nombreux ! Pour nous agriculteurs, la FFPA d'être représentés. C'est l'acteur majeur pour faire remonter les réflexions issues d'un consortium d'agriculteurs et de développeurs. Grâce à la FFPA, nous prenons part à la création de l'agrivoltaïsme de demain.

CONTACT :

Quentin HANS, Délégué Général - q.hans@ffpa.fr